



Toulon, le 1^{er} décembre 2018, 12h30

Manifestations du 1^{er} décembre 2018 dans le Var

Les manifestations de ce samedi 1^{er} décembre 2018 ont conduit à l'activation du centre opérationnel départemental du Préfet du Var dès 08h00 afin de veiller à la sécurité et coordonner les éventuels moyens de secours avec 70 policiers, 23 personnels du détachement de Toulon de la CRS Autoroute Provence et 110 gendarmes mobilisés dans le département.

Sont rassemblés autour du Préfet : les représentants de Vinci Autoroutes, de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale et de la CRS Autoroutière.

Voici l'état des secteurs à éviter ce samedi 1^{er} décembre à 12h30 :

Opérations de blocage en cours

- La Seyne sur Mer, rond point de Brégaillon

Manifestations en cours

- Bandol, péage de A50 dans les 2 sens
- Bandol, échangeur d'entrée dans Bandol
- Brignoles, rond point avant l'autoroute A8
- Brignoles, péage de l'autoroute A8
- Le Cannet des Maures, (filtrage) rond point de la jonction A57/A8
- Hyères, rond point Henri Petit
- La Garde, rond point des 4 chemins
- La Garde, rond point du Thouar
- La Valette, (filtrage) à Grand Var (Leroy Merlin) et les Espaluns (Darty)
- Le Muy, (filtrage) péage de l'autoroute A8
- Le Muy, rond point avant l'autoroute A8
- Lorgues, rond point des Arcs
- Pourrières, sortie 33 (Trets) de l'autoroute A8
- Puget sur Argens, sur l'autoroute A8 vers Nice au PK 131
- Puget Ville, péage de l'autoroute A57 en direction de Toulon
- Rians, rond point de jonction D3/D561
- Rocbaron, rond point de jonction D43/D81

Service de la Communication Interministérielle de l'Etat en Département – Cabinet du Préfet du Var

Retrouvez le fil d'actualités des services de l'Etat dans le Var sur Twitter en suivant le compte @Prefet83

- Saint Maximin, rond point avant l'autoroute A8
- Saint Maximin, péage de l'autoroute A8
- Saint Maximin, devant la mairie
- Solliès Toucas, devant la mairie.

Par arrêté de la préfecture de la zone du 30 novembre 2018, les véhicules de transports de marchandises (y compris les matières dangereuses) dont le PTAC est supérieur à 7,5 tonnes, retardés du fait du mouvement social national, sont autorisés à circuler du samedi 1er décembre 2018 de 22h00 jusqu'au lundi 3 décembre 2018 à 00h00 dans la zone de défense et de sécurité Sud afin de rejoindre leur destination initiale.

Jean-Luc Videlaïne, préfet du Var, rappelle que la sécurité de tous les usagers de la route, des manifestants, des personnels de sécurité et de secours ainsi que des personnels chargés de l'entretien des réseaux doit être une priorité absolue.

Il demande aux participants aux mouvements organisés ce 1^{er} décembre de faire preuve d'un esprit de responsabilité et de prudence dans les actions entreprises, pour éviter tout incident ou accident et faciliter le passage des véhicules de secours.

Le préfet du Var appelle les usagers de la route à adapter leurs déplacements dans les zones concernées et, à l'approche des ralentissements, à faire preuve de civisme et de calme : adaptation de la vitesse, respect des distances de sécurité et, en fin de ralentissement, signalement aux autres automobilistes par l'utilisation des feux de détresse.

Retrouvez toute l'information en temps réel sur Twitter avec notre fil d'actualité via @Prefet83, l'état de la circulation des autoroutes du Var via @A8Trafic, @TunnelToulon et @VinciAutoroutes et en zone Sud via @cezocsud.